

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« OUVERTURE A LA CONCURRENCE : AGENTS A BORD »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 21 ET 22 OCTOBRE 2021 – DM2 - DOB

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ■

Nom et numéro du rapport : Commande publique

Exposé des motifs

L'ouverture à la concurrence ne doit pas se faire au détriment des usagers. La qualité de service, l'information des voyageurs et leur sécurité exigent une présence humaine (contrôleurs) à bord des trains.

Délibéré

Après « APPROUVE le principe d'un contrat de service public sous la forme d'une concession portant sur la gestion et l'exploitation des services de transport ferroviaire de voyageurs des ensembles « Sud Loire » et « Tram train », en ce compris, potentiellement, la conception, la construction et l'exploitation d'un atelier de maintenance dédié aux matériels roulants de l'ensemble « Sud Loire » ;

Ajouter « ce contrat garantira la présence d'au moins un agent de service commercial à bord de chaque train »



Matthias Tavel, conseiller régional